

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

11<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Mercredi 23 novembre 2016

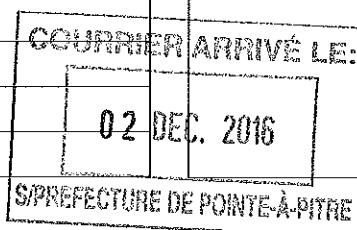
DÉLIBÉRATION N°2016.11.11/355

**Désignation des représentants  
de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence  
au Comité de coordination de lutte contre l'infection  
due au virus de l'immunodéficience humaine  
(COREVIH)  
de l'Agence Régionale de Santé (l'ARS)  
de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin**

L'an deux mille seize, le mercredi 23 novembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 8 novembre 2016.

Présents : 27		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Corinne	PETRO	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 2
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Harry DURIMEL Procuration à M. Jean-Charles SAGET M. José GUIOLET Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
Excusés non représentés : 12
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Claudine CHALUS (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA Mme Marie-Camille MOUNIEN Mme Lyliane PIQUION
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Jean-Luc CELIGNY Mme Nadège THÉOPHILE
Absents : 9
<u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Max CELIGNY M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS Mme Lise Claude AZEDE M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU le Code de la Santé Publique, et notamment son article L.3121-1 et suivants;
- VU le décret n°2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (*VIH*);
- VU le décret n°2007-438 du 25 mars 2007 modifiant le décret n°2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine;
- VU l'arrêté du 4 octobre 2006 relatif à l'implantation des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine modifié par l'arrêté du 21 décembre 2012;
- VU la circulaire n°DHOS/DGS/2005/561 du 19 décembre 2005 relative à l'instauration des coordinations régionales de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine;
- VU la circulaire n°DHOS/E2/DGS/SD6A/2007/25 du 17 janvier 2007 relative aux modalités de mise en place des comités de coordination régionale de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine;
- VU l'instruction du 23 avril 2009 relative au financement des comités de coordination de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

**Considérant** que le rapport du Président ;

Le COREVIH a été créé en Guadeloupe en novembre 2007, conformément au décret n°2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (*VIH*).

C'est une organisation territoriale de référence pour l'ensemble des acteurs qui concourent à la prise en charge médicale, psychologique et sociale des patients infectés par le VIH ainsi qu'à la prévention et au dépistage du VIH.

Il compte trente (30) membres titulaires. Pour chaque titulaire deux (2) suppléants sont désignés.

Après avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

**ARTICLE 1-** De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) de l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, les Conseillères Communautaires suivantes :

Titulaire	Suppléantes
Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)	▪ Mme Suzelle SEVILLE (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
	▪ Mme Claudine CHALUS (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)

**ARTICLE 2-** De Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux représentantes de l'EPCI au sein du COREVIH ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016



Le Président

Eric TALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise aux représentantes de l'EPCI au sein du COREVIH, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 02 DEC. 2016

